



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 79988

Texte de la question

M. Joël Giraud * attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des apiculteurs relative à l'homologation par une procédure d'urgence d'un insecticide du nom de « Poncho-Maïs » utilisé en traitement de semence de maïs. En effet, la molécule active de cet insecticide, la clothianidine, est jugée très toxique pour l'environnement, les abeilles et la faune non cible. De plus, d'autres pesticides comme le Gaucho à base d'imidaclopride (de la même famille des néo-nicotinoïdes que la clothianidine) et le Regent TS à base de triponil ont été suspendus d'usages sur les semences de tournesol et de maïs. Dans le respect du principe de précaution, il le remercie de suspendre d'urgence la procédure d'homologation.

Texte de la réponse

La substance active clothianidine fait actuellement l'objet d'une évaluation scientifique au niveau communautaire. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Les conclusions de l'évaluation communautaire sont attendues pour le printemps. Sur cette base, la Commission européenne devrait faire, d'ici la fin du premier semestre 2006, une proposition quant à l'opportunité de l'inscription de la clothianidine sur la liste des substances actives phytopharmaceutiques autorisées dans l'Union européenne. Par conséquent, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79988

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11153

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1241